

Faire un **don** au fonds de dotation Handicap & Société par Intégrance

Pourquoi ?

Afin de promouvoir et soutenir des actions ou activités, telles que l'organisation de rencontres relatives au handicap, à la dépendance, à la santé..., le prix Handi-Livres, les initiatives en matière d'emploi pour les personnes handicapées, la prévention, l'accès à la culture, le soutien à des projets associatifs, etc...

La vocation du fonds de dotation Handicap & Société par Intégrance est d'améliorer la place des personnes handicapées dans la société et d'agir dans le domaine de la santé et du champ social en :

- facilitant la vie quotidienne des personnes handicapées,
- participant à une meilleure intégration des personnes handicapées,
- proposant des pistes de réflexion pour l'accès aux soins,
- favorisant la recherche médicale,
- soutenant les associations dans leurs actions, etc.

Vous bénéficiez d'avantages fiscaux particulièrement attractifs

Pour les entreprises : réduction d'impôt sur les Sociétés égale à 60% du montant du don, ce dernier étant pris dans la limite de 0.5% du CA. En cas de dépassement de ce seuil, l'excédent est reporté sur les 5 exercices suivants.

Pour les particuliers : réduction d'impôt égale à 66% du montant du don, ce dernier étant pris dans la limite de 20% du revenu imposable. En cas de dépassement, l'excédent est reporté sur les 5 années suivantes.

Le fonds de dotation Handicap & Société par Intégrance s'engage à fournir un reçu fiscal conforme au modèle fourni par l'Administration.

Pour nous soutenir, il vous suffit de recopier ou d'imprimer le formulaire au verso et de nous l'adresser par courrier accompagné de votre chèque à l'ordre de : Fonds Handicap & Société par Intégrance à l'adresse suivante :
Fonds Handicap & Société par Intégrance
89 rue Damrémont
75882 Paris cedex 18

